



Délégation CGT - INFRAPÔLE NORMANDIE

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES

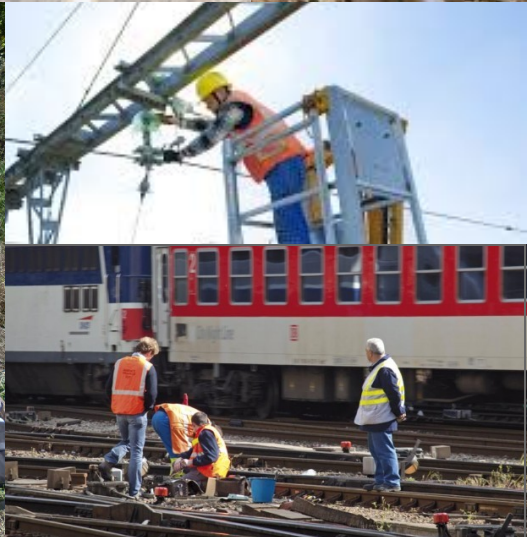
19 novembre 2015

une mauvaise loi nous a séparé  
la voix des cheminot-e-s  
pour nous rassembler !



### Sommaire:

- Modalités de vote
- Quel rôle auront vos élus ?
- La voix des cheminot-e-s pour nous rassembler !
- Candidats CGT INFRAPÔLE - Exécution - Maîtrise
- Candidats CGT INFRAPÔLE- Cadres
- Bilan élus DP et mandatés CHSCT
- Perspectives CGT



# Modalités de vote

## Le 19 novembre 2015,

### **Cheminots de SNCF Réseau vous voterez pour :**

- ✓ DP (Titulaires, Suppléants)
- ✓ CE (Titulaires, Suppléants)
- ✓ CA Réseau
- ✓ Conseil de surveillance

### **Les conditions pour être électeur :**

Sont électeurs, les salarié(e)s, également ceux à temps partiel, âgés de seize ans accomplis, travaillant depuis 3 mois au moins dans l'entreprise à la date du vote.

### **Enjeu de la représentativité :**

Depuis la loi du 20 août 2008, chaque organisation syndicale doit faire preuve de sa représentativité pour pouvoir désigner un ou plusieurs délégués syndicaux et participer aux différentes négociations dans l'entreprise.

Cette représentativité se mesure lors du premier tour du scrutin du Comité d'Entreprise.

### **Trois niveaux sont à retenir :**

- ✓ 10% = syndicat représentatif
- ✓ 30% = syndicat pouvant signer un accord, à défaut, il faut que plusieurs OS signent afin d'atteindre ce niveau.
- ✓ 50% = syndicat pouvant dénoncer un accord, à défaut, il faut que plusieurs OS signent afin d'atteindre ce niveau.  
Le délai de contestation du résultat électoral est de 15 jours.

## Modalités de vote

### Modalités pratiques :

- Pièce d'identité obligatoire
- Bureaux de vote de 8h00 à 17h00:
  - ✓ **CAEN - Cours montalivet**
  - ✓ **SOTTEVILLE les ROUEN - Siège ex-Infralog**
- Nous conseillons aux agents qui ne sont pas sûrs d'être disponibles le 19 novembre (astreinte, nuit, congé, etc.) de voter par correspondance. Toutefois, le vote physique reste toujours possible et se substituera au vote par correspondance.



# Quel rôle auront vos élus ?

## Délégué du personnel (DP) :

- ✓ Présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du Travail et des autres lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'entreprise.
- ✓ Alerter, si un délégué constate qu'il existe une atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique et mentale ou aux libertés individuelles dans l'entreprise qui ne serait pas justifiée par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnée au but recherché, il en saisit immédiatement l'employeur. De même, s'il constate l'existence d'une mesure discriminatoire.
- ✓ Assister un cheminot ou salarié en procédure disciplinaire. Le délégué du personnel peut, lorsqu'il est sollicité, assister (en tant que salarié de l'entreprise) un autre salarié convoqué à un entretien préalable (art L.1232-2) pour un licenciement individuel, ou pour une sanction disciplinaire, notamment par le RH254.

## Comité d'établissement (CE) :

- ✓ assure une expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, « à l'organisation du travail et aux techniques de production »
- ✓ formule, à son initiative, et examine, à la demande du chef d'entreprise, toute proposition de nature à améliorer les conditions de travail, d'emploi des salariés...
- ✓ gère de façon exclusive le budget des activités sociales, en proposant différentes activités répondant aux attentes exprimées par les salariés.

## Conseil d'administration (CA) :

- ✓ Administre l'entreprise et établit la stratégie et d'en contrôler sa mise en œuvre.
- ✓ Définit la politique de l'entreprise, détermine les orientations du groupe sur proposition des dirigeants de l'entreprise.
- ✓ Ses missions, les sujets sur lesquels il est consulté ainsi que sa composition sont fixés par décret.

## Conseil de surveillance (CS) :

- ✓ Alors qu'un Conseil d'Administration administre, le Conseil de Surveillance s'assure de la mise en œuvre de la stratégie par le directoire de l'entreprise.
- ✓ Il exerce un contrôle permanent sur la gestion de l'entreprise.
- ✓ Ses missions, les consultations ainsi que sa composition sont fixées par décret.

## La voix des cheminot-e-s pour nous rassembler !

La force et la capacité de la Fédération CGT des cheminots sont d'intégrer de nouvelles donnes pour rendre ses revendications cohérentes et nécessaires pour tous les cheminots. A tous les niveaux de ses structures, ses militants participent à la défense de nos métiers en recherchant l'unité la plus large. Prendre le risque de gagner, c'est surtout ne pas avoir envie de perdre. Etre sur tous les fronts demande un engagement et impose des responsabilités, l'importance du service public ferroviaire et de ses métiers l'exige ! La période que tous les cheminots subissent impose un cap revendicatif pour que le contenu du travail des cheminotes et des cheminots reste ancré sur le statut, ses droits et ses devoirs.

### L'enjeu du scrutin du 19 novembre est on ne peut plus clair !

Les revendications de la CGT remettent en cause une réforme qui tient plus du commercial que de l'industriel. Basée sur la rentabilité financière et l'externalisation des métiers, c'est encore plus de nuits, plus de dépassements de DJS, plus de mobilité. Mais c'est aussi plus d'incidents et des métiers dévalorisés par un déroulement de carrière et des salaires conditionnés à la productivité des chantiers. A croire que le million de nuits réalisé en 2015 offusque à peine les nouveaux dirigeants de SNCF Réseau. Oui, la CGT portera de véritables alternatives dans les débats à venir, éminemment importants pour l'avenir du RH 0077, socle fondateur issu d'une ambition sociale transformée en réalité!

Moderne hier et encore plus demain, c'est avec ses syndiqués, ses élus et ses mandatés, que l'intervention syndicale

CGT valorise les compétences, les savoir-faire, les métiers des cheminotes et des cheminots et défend leurs intérêts. Pour la CGT, il n'y a pas des cadres d'un côté, des opérateurs de l'autre et des agents de maîtrise au milieu. C'est ensemble que nous ferons le chemin de fer de demain. Le service public ferroviaire n'est pas une histoire ni un roman, c'est un besoin fondamental. Ceux qui utilisent le train au quotidien ne peuvent être considérés comme des porte-monnaie et ceux qui le font 7 jours sur 7 ne sont pas responsables du manque de financement. Les véritables responsables attendent une économie de la privatisation des chantiers en lignes fermées et l'habilitation d'entreprises privées.

**Moderne hier et encore plus  
Demain !**

**Pendant combien de temps ?**

## La voix des cheminot-e-s pour nous rassembler !

Pour la CGT, améliorer la qualité du réseau, c'est répondre aux enjeux environnementaux et économiques en toute sécurité. C'est à partir d'un statut social de haut niveau que l'on maintient un réseau à un haut niveau de sécurité.

Le combat de la CGT engagé pour construire une autre SNCF n'est pas terminé, loin de là, car se joue aussi maintenant le quotidien de chacun pour demain. La future Convention Collective ne sera à l'égal du RH 0077 que si les cheminots le décident. Nos métiers ne sont pas des devises, mais des actes. Formation, emplois, conditions de travail, salaires, retraite, sont des combats de tous les jours.

**Voter CGT, c'est exprimer cela !**





# Candidats CGT INFRAPÔLE - Exécution - Maîtrise

## Exécution titulaire

Sotteville	Voie TP1	PELTIER Marc
Dieppe	Voie	QUILAN Christian
Cherbourg	Voie	LEVAST Cédric
Caen	CREQ	DUVAL Eric
Sotteville	SEG	GADON William
rouen	administratif	LECLERC edouard
Le Havre	Voie	FOUKHAR Hicham

## Exécution suppléant

Sotteville	URA	THERIN Olivier
Dieppe	Voie	MENARD Benjamin
LH/Malaunay	Voie	HERVE Steeve
Caen	Voie	HEUVELINE Jérémy
Rouen	Télécom	DE GREGORJ Florian
Argentan	Voie	CORTEBEECK Gilles
CHERBOURG	VOIE	POUILLAUTE François

## Maitrise titulaire

Le Havre	Télécom	SCHOLIVE Philippe
Sotteville	SEG	FARNY Emmanuel
Le Havre	Télécom	BELLET Fabrice
Sotteville	Informatique	VIVES CARCELLER Olivier
Dieppe	SEG	MURIE Thierry
Le Havre	SM	BOUREL Thierry

## Maitrise suppléant

Le Havre	Voie	HERVE Bruno
Sotteville	Voie	BOUCHER Olivier
Granville	Voie	ALARY Yann
Le Havre	Voie	LECLERC Stéphane
Le Havre	SE	MUTEL Jean-Marie
Sotteville	Voie	OMONT Eric

# Candidats CGT Cadres

TITULAIRES			
<b>LEFEBVRE</b>	<b>Laurent</b>	<b>CCRNP</b>	<b>Infrapole Normandie</b>
<i>Callay</i>	<i>Christophe</i>	<i>CTMV</i>	<i>EIC Normandie</i>
<i>Briffaud</i>	<i>Jacky</i>	<i>CSN</i>	<i>Infralog National</i>
<b>FAURE</b>	<b>Antoine</b>	<b>CTMV</b>	<b>EIC Normandie</b>
<b>FOUGERON</b>	<b>Karen</b>	<b>CTMV</b>	<b>EIC Normandie</b>
<b>BIENFAIT</b>	<b>Jean-Claude</b>	<b>CTMV</b>	<b>EIC Normandie</b>
<b>LEFEBVRE</b>	<b>Jean-Louis</b>	<b>CTV</b>	<b>Infrapole Normandie</b>
<b>DESJARDINS</b>	<b>Bruno</b>	<b>CCVP</b>	<b>Infrapole Normandie</b>
<b>BOURDIN</b>	<b>Fabien</b>	<b>CDTP</b>	<b>Infrapole Normandie</b>

SUPPLEANTS			
<i>JEULIN</i>	<i>Alain</i>	<i>CSN</i>	<i>Infralog National</i>
<i>Main</i>	<i>Ludovic</i>	<i>CTMV</i>	<i>EIC Normandie</i>
<i>PASCAL</i>	<i>Luc</i>	<i>CDTP</i>	<i>Infralog National</i>
<i>WILLAY</i>	<i>Maxime</i>	<i>CTMV</i>	
<b>LEROI</b>	<b>Loic</b>	<b>CVP</b>	<b>Infrapole Normandie</b>
<b>ECOLIVET</b>	<b>Joel</b>	<b>CAMM</b>	<b>Infrapole Normandie</b>
<i>LE PROVOST</i>	<i>Serge</i>	<i>CTMV</i>	<i>EIC Normandie</i>
<b>LE MOIGNE</b>	<b>Franck</b>	<b>CV</b>	<b>Infrapole Normandie</b>
<b>FOSSE</b>	<b>Mireille</b>	<b>CADH Rh</b>	<b>Infrapole Normandie</b>



## Bilan élus DP et mandatés CHSCT

**Après la suppression de deux CHSCT en 2014, la fusion de l'Infrapole et de l'Infralog au premier juillet 2015 aura comme conséquence une diminution importante du nombre de délégués du personnel (plus que 13 élus au lieu de 20 pour vous représenter).**

**Malgré cela, les élus DP et mandatés CHSCT CGT de Haute et de Basse Normandie font leur travail, en proximité au service des cheminots.**

**Nous avons entre autre:**

- ✓ Interpellé le DET à chaque DP par l'intermédiaire d'une déclaration et des argumentaires travaillés en amont lors de réunion préparatoire.
- ✓ Obtenu le passage des agents télécom de B vers C actant ainsi la reconnaissance de la technicité de ce métier.
- ✓ Obtenu un local de stockage pour le service informatique de ROUEN.
- ✓ Saisi l'inspecteur du travail à plusieurs reprises, notamment sur le DAPR (sous-traitance et automatisation des annonces de circulations) dont le retrait a été gagné.
- ✓ Déposé un droit d'alerte pour délit de marchandage sur le chantier PMR de LISON (sous-traitance illicite).
- ✓ Fait évoluer positivement le projet de fusion entre l'ILOG et l'IPÔLE malgré notre opposition.
- ✓ Obtenu que la direction réponde au nouvel appel d'offre pour la maintenance de voies de port du HAVRE dès 2017.

# Bilan élus DP et mandatés CHSCT

## Nous avons également :

- ✓ Obtenu le maintien de 6 emplois dans le cadre du projet UO Vert Bocage.
- ✓ Réalisé de nombreux projet d'amélioration des conditions de travail (locaux Voie/ SE de Bréauté et SE Val de Reuil, remplacement guérite PN de Gaillon, pose de caillebotis dans la fosse du CREM, vestiaire LT SOTTEVILLE, etc.).
- ✓ Réalisé les programmes 2014 et 2015 d'améliorations de conditions de travail (gants anti froid et anti vibrations).
- ✓ Obtenu l'organisation et la mise à disposition de locaux pour la coupure des agents de desserte de l'URAA pendant leurs détachements.
- ✓ Obtenu la remise en état d'une voie de service pour les CREQ à CAEN.
- ✓ Initié une enquête sur les conditions de travail à l'équipe soudure.
- ✓ Initié l'enquête sur le management et les RPS à l'ASTI.
- ✓ En CHSCT obtenu la réparation de potences de signalisation, la sécurisation du PN de Gournay, la réalisation de deux escaliers sur PLH et la réparation de celui de Sommery, etc.
- ✓ Obtenu la présence d'un représentant SNCF sur le chantier d'encâblement d'Evreux initialement prévu sans cheminot.
- ✓ Obtenu des locaux supplémentaires pour les agents télécom de ROUEN, vestiaires et magasin en cours d'aménagement.

# Perspectives CGT

## Amélioration des conditions de travail

- Arrêt des restructurations et réorganisations;
- Justifier tout travail le week-end et les jours fériés;
- Revenir à des organisations de travail basées sur de véritables collectifs de travail intervenant sur des zones géographiques à taille humaine;
- Respect de l'accord RTT et du RH0077 concernant les tableaux de service.

## L'astreinte

- Organisation de l'astreinte avec les intéressés (étendue, périodicité, nombre d'agents, protection, moyen d'appel adapté) ;
- Périodicité de 5 semaines minimum entre 2 astreintes, sans allongement des zones d'intervention ;
- Prise en compte des années d'astreinte et du travail de nuit ou dans les tunnels, sous forme d'une bonification comptant pour le calcul de la retraite avec embauches correspondantes, sous forme d'un départ anticipé ;
- Les agents d'astreinte ne doivent pas être simultanément d'astreinte et programmés sur un chantier de nuit ;
- Pas de programmation de nuit les semaines encadrant l'astreinte, pour permettre la reprise de repos décalé,
- Arrêt, à la demande de l'agent, de la tenue de l'astreinte à partir de 50 ans.

## Propositions CGT :

- Réduction du temps de travail à 32 heures maximum, 4 nuits maximum, tout en évitant dans la mesure du possible le travail du samedi, dimanche et fêtes;
- Compensation des heures effectuées dans la période de 21 heures à 8 heures sur la base de 20 minutes de temps compensées par heure commencée ;
- Possibilité pour les agents ayant atteint l'âge de 50 ans, sans préjudice pour leur déroulement de carrière, de pouvoir être exemptés sur leur demande de travail de nuit;

# Perspectives CGT

## Pénibilité

La CGT exige que les négociations continuent pour certains métiers qui ont été évincés (ABE, SUTX, SET, TAP, DPX, ...). En parallèle de ces négociations, la CGT exige de réels moyens pour la diminution de la pénibilité sur l'ensemble de nos métiers.

La CGT exige que la reconnaissance de la pénibilité continue à se faire sur l'emploi repère et non sur l'emploi tenu comme veut le faire la Direction.

Sur L'INFRAPÔLE Normandie nous revendiquons la création de postes de fin de carrière conformément au décret du 7 juillet 2011.

## L'emploi

Le recours au CDD, à l'Intérim, aux retraités est un danger pour nos emplois, la transmission de nos savoirs dans nos métiers.

Sur notre établissement nous sommes intervenus et continuerons autant que nécessaire à défendre l'emploi au statut.

Dans le cadre d'une expertise demandée par le CER, le syndicat CGT revendique la pertinence économique d'un retour de la maintenance du port du HAVRE dans le domaine public.

## Travail de nuit

- Le travail de nuit ne doit rester que du domaine de l'exceptionnel,
- Travail sur 4 nuits consécutives maximum lorsque le travail ne peut être réalisé de jour;
- 8h00 de travail sur 4 nuits consécutives maximum lorsque le travail ne peut être réalisé de jour.

Bien sur, le chemin est encore long. D'autres syndicats moins inspirés et moins présents sur le terrain orientent leur campagne sur d'autres sujets : Les chèques vacances et les tickets restaurants. Les conséquences seraient dramatiques pour les employés des CE, que deviendraient les primes de panier ou repas ?

Ne sombrez pas du côté obscur, Posez-vous les bonnes questions, qu'est ce qui est le plus important ?

**Défendre notre entreprise, nos emplois, nos acquis et en conquérir des nouveaux, voilà le programme de la CGT**